

États financiers de

**RÉGIME DE RETRAITE DE  
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**

31 décembre 2013



**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**  
Bureau 1800  
150, rue Elgin  
Ottawa, (Ontario) K2P 2P8  
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG (5764)  
Copieur (613) 212-2896  
Internet [www.kpmg.ca](http://www.kpmg.ca)

## **RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS**

Au Bureau des Gouverneurs de l'Université d'Ottawa

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa (1965), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et l'état de l'évolution du surplus (déficit) de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



*Opinion*

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa (1965) au 31 décembre 2013, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et l'évolution du déficit pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régime de retraite.

*KPMG LLP*

---

Comptables professionnels agréés, experts comptables autorisés

23 juin 2014

Ottawa, Canada

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

États financiers

31 décembre 2013

---

	Page
État de la situation financière	1
État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	2
État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite	3
État de l'évolution du surplus (déficit)	4
Notes complémentaires	5 - 21

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

État de la situation financière

31 décembre 2013, avec informations comparatives de 2012  
(en milliers de dollars)

	2013	2012
<b>Actif net disponible pour les prestations</b>		
<b>Actif</b>		
Placements (note 6)	1 721 928 \$	1 436 115 \$
Créances		
Cotisations à recevoir des adhérents	2 727	1 558
Cotisations à recevoir du promoteur	4 735	2 902
Revenus de placements courus à recevoir	2 214	2 778
	9 676	7 238
 Encaisse	 6 075	 22 806
	1 737 679	1 466 159
 <b>Passif</b>		
Remboursement de cotisations	82	117
Créditeurs et charges à payer	2 545	2 234
	2 627	2 351
 <b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	 <b>1 735 052 \$</b>	 <b>1 463 808 \$</b>

## Obligations au titre des prestations de retraite et surplus (déficit)

Obligations au titre des prestations de retraite	1 618 604 \$	1 544 638 \$
Surplus (déficit)	116 448	(80 830)
 <b>Obligations au titre des prestations de retraite et surplus (déficit)</b>	 <b>1 735 052 \$</b>	 <b>1 463 808 \$</b>

Engagements (note 8)

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

Au nom du Bureau des gouverneurs

\_\_\_\_\_ gouverneur

\_\_\_\_\_ gouverneur

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

De l'exercice clos le 31 décembre 2013, avec informations comparatives de 2012  
(en milliers de dollars)

	2013	2012
<b>Augmentation de l'actif</b>		
Revenus de placements		
Titres à court terme	136 \$	123 \$
Actions canadiennes	8 802	6 153
Actions étrangères	13 919	15 149
Obligations et titres à long terme	14 481	20 241
Immobilier	7 390	3 249
Augmentation de la valeur marchande des placements au cours de l'exercice	232 745	107 950
	277 473	152 865
Cotisations		
Des adhérents - service courant	16 934	15 585
- service antérieur	2 042	1 626
Du promoteur - service courant	45 082	34 344
- paiement spécial (note 5)	8 222	6 384
	72 280	57 939
<b>Augmentation totale de l'actif</b>	<b>349 753</b>	<b>210 804</b>
<b>Diminution de l'actif</b>		
Prestations versées	59 038	55 554
Prélèvements des adhérents	9 530	8 459
Frais d'administration (note 7)	9 941	9 499
<b>Diminution totale de l'actif</b>	<b>78 509</b>	<b>73 512</b>
<b>Augmentation de l'actif net</b>	<b>271 244</b>	<b>137 292</b>
Actifs net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	1 463 808	1 326 516
<b>Actifs net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice</b>	<b>1 735 052 \$</b>	<b>1 463 808 \$</b>

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

De l'exercice clos le 31 décembre 2013, avec informations comparatives de 2012  
(en milliers de dollars)

	2013	2012
Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice	1 544 638 \$	1 462 168 \$
Augmentation des obligations		
Intérêts cumulés sur les obligations	94 354	88 982
Prestations constituées	64 022	57 892
Gains nets	4 576	-
	162 952	146 874
Diminution des obligations		
Pertes nettes	-	391
Modification d'hypothèses actuarielles	20 418	-
Prestations versées	68 568	64 013
	88 986	64 404
Augmentation nette des obligations au titre des prestations de retraite	73 966	82 470
Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice	1 618 604 \$	1 544 638 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

État de l'évolution du surplus (déficit)

De l'exercice clos le 31 décembre 2013, avec informations comparatives de 2012  
(en milliers de dollars)

	2013	2012
Déficit au début de l'exercice	(80 830) \$	(135 652) \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	271 244	137 292
Augmentation de l'obligation au titre des prestations de retraite	(73 966)	(82 470)
Surplus (déficit) à la fin de l'exercice	116 448 \$	(80 830) \$
Composé de :		
Actif net disponible pour le service des prestations	1 735 052 \$	1 463 808 \$
Obligations au titre des prestations de retraite	(1 618 604)	(1 544 638)
Surplus (déficit) à la fin de l'exercice	116 448 \$	(80 830) \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.



# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers

De l'exercice clos le 31 décembre 2013  
(en milliers de dollars)

---

## 1. Description de régime

L'actif net est la propriété du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa (1965) ("Régime"), agréé en vertu de la Loi de 1987 sur les régimes de retraite de l'Ontario, (Numéro d'immatriculation C003056108). Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées, d'après lequel les participants du Régime et l'Université d'Ottawa effectuent des contributions. Le Régime est exonéré d'impôts sur les bénéfices en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Pour obtenir de l'information supplémentaire, il faut consulter les règlements du Régime.

## 2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables pour les régimes de retraite et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes:

### a) Mode de présentation

Les états financiers sont basés sur la convention de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière globale du régime considéré comme une entité distincte, indépendante de l'employeur et des participants au régime. Ils ont été préparés dans le but d'aider les participants et autres parties intéressés à prendre connaissance des activités du Régime tenues pendant l'exercice.

### b) Instruments financiers

Les actifs financiers et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de la transaction, date à laquelle le Régime devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La valeur des actions, qui sont cotées à la bourse et largement négociées sur les marchés publics, est indiquée au dernier prix de vente établi pour l'exercice. Le coût indiqué est établi par la méthode du coût moyen.

Les caisses en gestion commune sont évaluées à la valeur de l'actif net en fin d'exercice, ce qui représente la valeur marchande des instruments financiers sous-jacents.

Les obligations et débetures sont évaluées à la valeur de l'actif en fin d'exercice au moyen de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie.

Les placements en immobilier et en infrastructure sont détenus par le biais de fonds communs à capital variable ou fixe et à travers des titres de propriété de compagnies et partenariats constitués pour investir dans ces actifs. Ces placements sont inscrits à la juste valeur, établie par estimation en utilisant les techniques d'évaluation appropriées du secteur et les meilleures estimations faites par les gestionnaires d'actifs ou par des évaluateurs indépendants. Une évaluation certifiée écrite pour chaque actif est exigée d'un évaluateur qualifié et indépendant au moins une fois à tous les trois ans. Les propriétés en développement sont comptabilisées au coût.

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2013  
(en milliers de dollars)

---

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### b) Instruments financiers (suite)

Les créances, les remboursements de cotisations et les autres créditeurs ont été classés à titre de prêts, créances et autres passifs et sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur de ces instruments financiers correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

### c) Cotisations

Les cotisations pour services courants sont comptabilisées dans l'année où les charges salariales correspondantes sont engagées. Les cotisations pour services passés sont comptabilisées dans l'année où elles sont reçues.

### d) Prestations versées et prélèvements des adhérents

Les prestations comprennent les paiements aux participants retraités faites au cours de l'année et les courus, le cas échéant, pour les prestations gagnées mais non encore payées en fin d'année. Les prélèvements des adhérents sont enregistrés dans la période pendant laquelle le membre a opté pour le paiement.

### e) Revenus de placements

Les revenus de placements, qui sont rapportés sur une base d'exercice, comprennent les revenus d'intérêts, les dividendes et les distributions provenant des placements de fonds communs. Les distributions provenant des investissements de fonds communs comprennent la quote-part des intérêts, les dividendes et les gains réalisés du Régime.

### f) Augmentation (diminution) de la valeur marchande des placements au cours de l'exercice

Celui-ci comprend les gains nets réalisés (les pertes nettes réalisées) sur les ventes de placements et la variation des gains et pertes latents. Les gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur la vente de placements représentent la différence entre les produits reçus et le coût moyen des investissements vendus. La variation des gains et pertes latents représente la différence entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice, corrigé des gains et pertes réalisés dans l'année.

### g) Conversion de devises étrangères

La juste valeur des instruments de couverture est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix actuels du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent et les courbes de rendement.

Les transactions en devises étrangères sont inscrites au taux de change en vigueur à la date des transactions.

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2013  
(en milliers de dollars)

---

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### g) Conversion de devises étrangères (suite)

Les placements libellés en devises étrangères et détenus en fin d'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur au 31 décembre. Les gains et pertes qui en résultent sont inclus dans le changement de la valeur marchande des placements au cours de l'exercice.

### h) Incertitude relative à la mesure

Conformément aux Normes comptables pour les régimes de retraite, la préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inclus dans les états financiers. Les estimations principales utilisées sont la juste valeur des placements, le montant des charges à payer et les hypothèses actuarielles qui sous-tendent le calcul des obligations en matière de prestations. Les résultats effectifs pourraient différer des estimations.

Les estimations et les hypothèses afférentes sont révisées sur une base continue. Les révisions aux estimations sont enregistrées dans la période au cours de laquelle les estimations ont été révisées ainsi que dans les années futures concernées.

## 3. Changements dans les normes comptables

### a) Changement dans les normes comptables

**Modifications de la norme IFRS 7, Instruments financiers: Informations à fournir-** En décembre 2011, l'IASB a publié le document Compensation des actifs financiers et des passifs financiers et introduit de nouvelles obligations de présentation de l'information dans IFRS 7, Instruments financiers: Informations à fournir. Les modifications fournissent des directives additionnelles en ce qui concerne les exigences relatives à la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Les modifications dans IFRS 7 s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013. Les modifications doivent être appliquées de façon rétrospective. L'adoption de ces modifications n'a eu aucun impact significatif sur l'état de la situation financière du Régime.

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2013  
(en milliers de dollars)

---

### 3. Changements dans les normes comptables (suite)

(b) Changements futurs dans les normes comptables:

**IFRS 9, Instruments financiers: Classement et évaluation** - La norme IFRS 9 remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Elle fournira aussi des conseils sur la comptabilisation et la dé-comptabilisation des actifs et des passifs financiers applicables aux états financiers des régimes de retraite. L'IASB a repoussé la date d'entrée en vigueur obligatoire et déterminera une nouvelle date plus près de l'achèvement de l'ensemble du projet lié à l'IFRS 9; une adoption anticipée est toutefois autorisée.

**IAS 32, Instruments financiers: Présentation** - En décembre 2011, l'IASB a publié le document Compensation des actifs financiers et des passifs financiers et introduit des modifications dans IAS 32, Instruments financiers: Présentation. Les modifications fournissent des directives additionnelles en ce qui concerne les exigences relatives à la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Les modifications dans IAS 32 s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014. Les modifications doivent être appliquées de façon rétrospective. L'adoption de ces modifications de devrait pas avoir d'impact significatif sur l'état de la situation financière du Régime.

### 4. Informations concernant le capital

Le capital du Régime correspond aux excédents ou déficits de capitalisation tels que régulièrement établis par des évaluations actuarielles faites par un actuaire indépendant. L'évaluation actuarielle de capitalisation est l'indicateur de la santé financière du Régime. L'objectif de surveiller le capital du Régime est de s'assurer que le Régime maintient une capitalisation suffisante pour payer les bénéficiaires à long terme.

L'actuaire vérifie la capacité du Régime à remplir ses engagements à l'endroit de tous les participants et bénéficiaires. À partir d'un rendement hypothétique, il fait une projection des prestations selon le principe de la continuité de l'exploitation afin d'estimer la valeur actuelle du passif du Régime, auquel il compare l'actif du Régime ainsi que la valeur actualisée des contributions futures. Cette comparaison détermine un excédent ou un déficit de capitalisation. Dans le cadre de l'évaluation, l'actuaire mesure également l'actif et le passif du Régime selon le principe de la solvabilité, en vue de simuler la liquidation du Régime.

Une évaluation actuarielle de capitalisation doit être déposée au moins une fois tous les trois ans auprès de l'organisme de réglementation des régimes de retraite. La note 5 présente les données les plus récentes en ce qui concerne l'évaluation actuarielle et la position de capitalisation.

Voir à la note 6 comment le Régime a atteint les objectifs contenus dans l'énoncé de la politique de placement (EPP) qui fournit un cadre de politiques et de procédures pour gérer les actifs du Régime.

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2013  
(en milliers de dollars)

---

## 5. Obligations en matière de prestations

La valeur actualisée des prestations constituées a été déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des hypothèses les plus probables de l'administrateur du Régime.

La valeur actuarielle actualisée des prestations au 31 décembre 2013 a été établie à partir d'une extrapolation d'une évaluation actuarielle faite par Mercer au 1er janvier 2013. Les principales composantes de l'évolution de la valeur actuarielle au cours de l'exercice s'établissent comme suit :

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées ont été élaborées par voie de référence aux conditions prévues du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme importantes utilisées dans l'évaluation sont le taux d'actualisation de 6,25 % (6,10 % en 2012), le taux d'inflation de 2,0 % (2,5 % en 2012), le taux de rendement des actifs de 4,25 % (3,60 % en 2012) au-dessus de l'inflation et le taux d'indexation des salaires augmentant graduellement jusqu'à 1,0 % (1,0 % en 2012) au-dessus de l'inflation auquel s'ajoute le progrès dans le rang et une échelle de promotion.

Les hypothèses démographiques du Régime relativement aux cessations, retraites ainsi que la composante des augmentations de salaires liés à la productivité ont été revues et révisées en fonction de l'expérience du fonds de 2008 à 2012. Les hypothèses de mortalité ont été mises à jour avec la nouvelle table de mortalité publiée en février 2014 par l'Institut Canadien des Actuaire; elle est basée sur l'expérience des membres des régimes de retraite canadiens.

La capitalisation du Régime sur base de maintien est établie à partir d'une comparaison entre les obligations ci-dessus et les actifs qui sont évalués sur une base autre que celle du marché. La méthode utilisée pour déterminer la valeur des actifs qui servent à la capitalisation permet d'aplanir les fluctuations de la valeur marchande des actifs d'un exercice à l'autre. La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice est de 1 594 163 \$ (1 439 577 \$ en 2012).

L'évaluation actuarielle du Régime la plus récemment déposée, au 1er janvier 2013, indique un déficit de capitalisation sur base de maintien de 110 000 \$ et un déficit de solvabilité de 289 000 \$. Selon les exigences de la Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario, les déficits doivent être financés par des paiements spéciaux au Régime.

L'Université a fait une demande pour le financement de la franchise conformément au règlement de l'Ontario 178/11 allègement de la capitalisation de certains régimes de retraite du secteur public, qui a été approuvée par les autorités gouvernementales provinciales en juin 2013. Ainsi, l'Université a conclu la 1ère étape du programme de secours de financement du gouvernement de l'Ontario et le rapport d'évaluation du 1er janvier 2013 a été déposé en conformité avec les modifications apportées aux règlements. Conformément aux exigences de dépôt réglementaire, l'Université versera un paiement spécial annuel d'un montant de 12,000 \$ pour les années calendriers de 2014 à 2016.

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2013  
(en milliers de dollars)

## 5. Obligations en matière de prestations (suite)

Pour se qualifier à la phase 2 de l'allègement de la capitalisation, l'Université doit atteindre un objectif d'épargne minimum qui est fondé sur des évaluations déjà déposées et calculé conformément à la méthodologie publiée par le ministère des Finances. Le rapport d'évaluation Phase 2 doit avoir une date d'effet au plus tard le 1er janvier 2016.

Toutes les cotisations requises ont été remplies en date du 31 décembre 2013.

Par ailleurs, au 31 décembre 2013, sur la base du taux d'inflation et d'indexation des salaires constants, une baisse de 1 % du taux de rendement réel à long terme hypothétique augmenterait d'environ 16 % les obligations de retraite calculées selon le principe de la continuité de l'exploitation. Une hausse de 1 % du taux de rendement réel à long terme hypothétique diminuerait d'environ 14 % les obligations de retraite calculées selon le principe de la continuité de l'exploitation.

## 6. Placements

a) Détails des placements :

	2013	2012
Revenu Fixe		
Titres à court terme	39 240 \$	8 041 \$
Obligations et titres à long terme		
Canadiens		
Détenition directe	175 936	260 526
Détenition par le biais de fonds	129 293	148 533
Étrangers - détenition directe	33 880	33 820
	339 109	442 879
Actions canadiennes		
Détenition directe	170 000	160 300
Détenition par le biais de fonds	17 070	9 929
	187 070	170 229
Actions étrangères		
Détenition directe	378 314	424 946
Détenition par le biais de fonds	397 014	165 194
	775 328	590 140
Immobilier	144 555	129 651
Infrastructure	60 940	25 866
Fonds de couverture	175 686	69 309
	1 721 928 \$	1 436 115 \$

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2013  
(en milliers de dollars)

## 6. Placements (suite)

### b) Gestion des risques financiers

#### i) Survol

Le Bureau des gouverneurs a approuvé un énoncé de politique de placement (EPP) qui fournit un cadre de politiques et de procédures pour gérer les actifs du Régime. L'EPP est préparé selon les lois applicables et est revu annuellement par le Bureau des gouverneurs. La conformité à l'EPP est surveillée sur une base trimestrielle.

Le Régime investit dans des actifs qui l'exposent à des risques d'investissements, afin d'obtenir un taux de rendement plus élevé que ce qui pourrait être obtenu sans encourir de risques d'investissements. Le risque d'investissement et les objectifs de rendement sont établis afin de déterminer une politique appropriée de pondération d'actifs, une fourchette stratégique pour les classes d'actif et des politiques de diversification. Les facteurs pertinents incluent un horizon de temps pour les investissements, le rendement prévu et la volatilité des différentes classes d'actifs, l'environnement législatif, les besoins de liquidités, ainsi que d'autres facteurs spécifiques du Régime.

Les derniers amendements à la politique de placements ont été effectués le 25 juin 2013. Ils incluent une révision des cibles et fourchettes stratégiques (baisse des actions de 55% à 50% et une augmentation des actifs à rendement réel de 25% à 30%) ainsi qu'une révision des poids de la répartition cible de l'actif en fonction des révisions des cibles et fourchettes stratégiques.

Voici la répartition de l'actif établie pour le Régime :

Catégorie d'actif	Minimum	Cible	Maximum
Actions			
Actions canadiennes	5 %	8 %	20 %
Actions mondiales	35 %	42 %	50 %
Total des actions	40 %	50 %	60 %
Revenu fixe	15 %	20 %	35 %
Actif à rendement réel	15 %	30 %	40 %
Placements liquides et à court terme	0 %	0 %	10 %
Total de l'actif		100 %	

Au 31 décembre 2013, les investissements du Régime étaient conformes aux fourchettes établies.

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2013  
(en milliers de dollars)

## 6. Placements (suite)

### b) Gestion des risques financiers (suite)

#### i) Survol (suite)

Les objectifs de rendement établis pour le Régime sont:

- a) Obtenir un taux de rendement réel, après déduction des charges prélevées du Régime, de 3,75 % (IPC + 3,75 %) sur des périodes mobiles de dix ans. Cet objectif a été atteint étant donné que le Régime a généré des rendements réels annualisés sur dix ans nets des charges de 5.5%.
- b) Obtenir un taux de rendement absolu minimal, après déduction des charges prélevées du Régime, supérieur de 0,50 % au point de référence sur des périodes mobiles de quatre ans. Cet objectif a été atteint étant donné que le Régime a généré des rendements annualisés sur quatre ans nets de charges de 10.3% comparativement au rendement du point de référence de 9.3%.

La cible de l'actif est répartie entre les indices suivants au 31 décembre 2013:

Indice boursier	Pondération
Indice composé S&P/TSX	8 %
Indice mondial MSCI (en dollars canadiens)	42 %
Indice obligataire DEX Univers	20 %
Rendement Réel - IPC sur 4 ans (Canada) + 5 %	30 %
	100 %

#### ii) Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à la fluctuation des prix sur le marché. Il se présente sous trois formes : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de marché découle de la détention de placements dans différentes catégories d'actif par le Régime. La grande majorité des placements du Régime comporte une forme ou une autre de risque de marché; toutefois, le degré de risque varie considérablement selon les différents placements. Pour gérer ce risque, le Régime préconise principalement une diversification appropriée. Tous les risques identifiés sont présentés dans le contexte des actifs totaux du Régime incluant ceux en caisse en gestion commune.



# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2013  
(en milliers de dollars)

## 6. Placements (suite)

### b) Gestion des risques financiers (suite)

#### ii) Risque de marché (suite)

##### a) Risque de change

Le risque de change désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à l'évolution des cours du change. Le risque de change est associé, dans le Régime, à la détention de placements dans des instruments financiers libellés dans des devises autres que le dollar canadien. Les fluctuations de la valeur des devises par rapport au dollar canadien ont un effet à la hausse ou à la baisse sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs de ces placements. Le risque de change est géré par la diversification selon les différentes devises, les politiques de l'EPP qui limitent les placements libellés en devises étrangères ainsi que la couverture du risque de change. La couverture du risque de change réduit le risque en réduisant, par l'utilisation de contrats à termes sur change, la volatilité des actifs libellés en devises étrangères détenus par le Régime.

Le tableau suivant présente une ventilation de la valeur de l'exposition au risque de change du Régime selon la devise, net des stratégies de couvertures de change, au 31 décembre 2013 et 2012:

2013	Risque de change	Montants de couverture	Exposition nette	Valeur d'une fluctuation de 5%
États-Unis	582 482 \$	303 788 \$	278 694 \$	13 935 \$
Euro	131 156	62 866	68 290	3 414
Royaume-Uni	80 969	–	80 969	4 048
Autres	216 271	–	216 271	10 814
	1 010 878 \$	366 654 \$	644 224 \$	32 211 \$

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2013  
(en milliers de dollars)

## 6. Placements (suite)

### b) Gestion des risques financiers (suite)

#### ii) Risque de marché (suite)

##### a) Risque de change (suite)

2012	Risque de change	Montants de couverture	Exposition nette	Valeur d'une fluctuation de 5%
États-Unis	362 849 \$	177 477 \$	185 372 \$	9 269 \$
Euro	120 054	59 232	60 822	3 041
Royaume-Uni	68 960	–	68 960	3 448
Autres	126 866	–	126 866	6 343
	678 729 \$	236 709 \$	442 020 \$	22 101 \$

Une appréciation de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les autres devises entraînerait une diminution de 6 442 \$ (4 420 \$ en 2012) ou de 0,37 % (0,3 % en 2012) de la valeur de l'actif du Régime. Inversement, une dépréciation de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les autres devises entraînerait une augmentation de 6 442 \$ (4 420 \$ en 2012) ou de 0,37 % (0,3 % en 2012) de la valeur de l'actif du Régime. Ce calcul est fondé sur les placements directs en devises du Régime et ne prend pas en compte les effets secondaires des fluctuations des cours du change.

#### b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à l'évolution des taux d'intérêt sur le marché. Le passif du Régime y est également très sensible. Le risque de taux d'intérêt est associé, dans le Régime, à l'écart entre la sensibilité de l'actif et du passif aux taux d'intérêt. Les placements à revenu fixe du Régime sont utilisés afin de couvrir partiellement le risque de taux d'intérêt du Régime.

Les variations dans les taux d'intérêt se répercutent directement sur la valeur des placements à revenu fixe du Régime, et ont également une incidence marquée sur la valeur des placements en actions et sur les taux de change. Au 31 décembre 2013, une hausse de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de la valeur des placements d'environ 17 686 \$ (33 064 \$ en 2012), ou 1,0 % (2,3 % en 2012) de la valeur du Régime. Inversement, une diminution de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une augmentation de la valeur des placements de 17 686 \$ (33 064 \$ en 2012), ou 1,0 % (2,3 % en 2012) de la valeur du Régime. Cette valeur est fondée sur l'échéance moyenne des placements et ne tient pas compte d'autres variables comme la convexité.

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2013  
(en milliers de dollars)

## 6. Placements (suite)

### b) Gestion des risques financiers (suite)

#### ii) Risque de marché (suite)

#### c) Risque de prix

Le risque de prix désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable aux fluctuations du prix sur le marché (outre les fluctuations découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces fluctuations soient dues à des facteurs propres à un instrument financier ou un émetteur particulier, ou à des facteurs influant sur tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. Le risque de prix est associé, dans le Régime, principalement à la détention d'actions canadiennes et internationales (incluant les caisses en gestion commune), ainsi que de placements immobiliers et infrastructure.

Au 31 décembre 2013, le risque global couru par le Régime sur le marché des actions, exprimé en pourcentage de l'actif du Régime, correspondait aux valeurs suivantes.

	Minimum	Cible	Maximum
Total actions	40 %	50 %	60 %
Aussi sujet à :			
Actions canadiennes	5 %	8 %	20 %
Actions internationales	35 %	42 %	50 %

Il y a concentration du risque de prix lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, liés au marché, politiques et autres. Les tableaux ci-après renseignent sur le risque de prix auquel est exposé le Régime:

	2013	2012
Services financiers	21,0 %	20,4 %
Produits industriels	14,9	16,2
Produits de consommation discrétionnaire	14,7	12,6
Énergie	12,1	13,3
Technologie de l'information	11,1	7,4
Produits de base	10,3	11,6
Soins de santé	7,1	6,4
Matériaux	6,7	7,1
Services publics	1,2	1,3
Services de télécommunications	0,9	3,7
	100,0 %	100,0 %

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2013  
(en milliers de dollars)

## 6. Placements (suite)

### b) Gestion des risques financiers (suite)

#### ii) Risque de marché (suite)

#### c) Risque de prix

	2013	2012
Actions canadiennes		
Juste valeur	187 070 \$	170 229 \$
Variation +/-10 % des indices S&P TSX	18 706	17 020
Actions internationales		
Juste valeur	775 328	590 140
Variation +/-10 % des indices de marché pertinents	77 533	59 014

#### iii) Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit est associé, dans le Régime, principalement à la détention de placements dans des instruments de créance.

Le risque de crédit est géré par les limites de la qualité du crédit minimale, ainsi que des limites sur des investissements d'un émetteur unique et les entreprises affiliées. Toutes les notations de qualités du crédit doivent être évaluées par une agence d'évaluation de crédit reconnue. Le risque de crédit maximal du Régime correspond à la juste valeur des placements inscrite dans l'État consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et prestations constituées et excédent de capitalisation.

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2013  
(en milliers de dollars)

## 6. Placements (suite)

### b) Gestion des risques financiers (suite)

#### iii) Risque de crédit (suite)

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. Les principaux portefeuilles d'instruments de crédit présentent les concentrations suivantes :

	2013		2012	
	Juste valeur		Juste valeur	
Obligations				
Gouvernement fédéral	84 840 \$	25,0 %	168 233 \$	37,9 %
Provinces	105 184	31,0	130 621	29,5
Municipales	8 288	2,5	9 995	2,3
Sociétés	140 797	41,5	134 030	30,3
	<b>339 109 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>442 879 \$</b>	<b>100,0 %</b>

	2013		2012	
	Juste valeur		Juste valeur	
Obligations				
AAA à AA-	154 164 \$	45,5 %	253 416 \$	57,2 %
A+ à A-	106 759	31,5	133 904	30,2
BBB+ à BBB-	51 751	15,2	38 794	8,8
BB et moins	26 435	7,8	16 765	3,8
	<b>339 109 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>442 879 \$</b>	<b>100,0 %</b>

#### iv) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque qu'une entité éprouve des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Le risque de liquidité est associé, dans le Régime, aux droits à retraite constitués (voir la note 5) et ses engagements en matière de placements. Le Régime gère ses besoins en liquidités à court terme en établissant des prévisions sur ses besoins de maintenir un niveau de liquidité suffisant afin de faire face à ses obligations financières lorsqu'elles sont dues. Le risque de liquidité est géré par des limites sur ses investissements dans des classes d'actif non-liquides ainsi que des limites sur la détention de certains types de placements.

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2013  
(en milliers de dollars)

## 6. Placements (suite)

### b) Gestion des risques financiers (suite)

#### iv) Risque de liquidité (suite)

L'objectif du Régime est d'avoir les liquidités nécessaires pour faire face aux obligations lorsqu'elles sont dues. Le Régime surveille ses soldes d'encaisse ainsi que les flux monétaires générés de ses opérations afin de faire face à ses obligations. Les obligations du Régime reflétées dans les états financiers ont des échéances contractuelles à court terme et sont sujettes à des modalités commerciales normales.

#### v) Placements particuliers importants

Les placements particuliers importants sont des caisses en gestion commune qui comprennent de nombreux instruments financiers sous-jacents, des obligations du Gouvernement du Canada ainsi que des propriétés. Au total, ces placements importants représentent 37,5 % de la valeur marchande du Régime au 31 décembre 2013 (33,3 % en 2012). Voici les placements particuliers qui excèdent 1 % du coût ou de la valeur marchande de l'actif total du Régime au 31 décembre:

2013	Valeur marchande	Coût
Encaisse et titres à court terme :		
Fonds d'investissement à court terme	16 199 \$	16 199 \$
Bons du Trésor – Gouvernement du Canada 16/01/2014	14 244	14 245
Obligations et titres à long terme :		
Fonds communs de placement composés d'obligations univers BlackRock	120 433	121 376
Actions détenues par le biais de fonds :		
Fonds d'actions globales Axiom	215 115	150 507
Fonds global Walter Scott & Partners	186 754	180 286
Immobiliers:		
Armada S.C Limited Partnership	25 663	13 780
Bentall Kennedy Prime Cdn Prpty Fd Ltd.	27 222	26 000
Infrastructure:		
Infrastructure Coalition	26 832	24 806
7311834 Canada Inc	15 587	15 042
Placements excédant 1 % du coût ou de la valeur marchande		
	648 049	562 241
Total des placements n'excédant pas 1 % du coût ou de la valeur marchande		
	1 073 879	836 356
<b>Total des placements</b>	<b>1 721 928 \$</b>	<b>1 398 597 \$</b>

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2013  
(en milliers de dollars)

## 6. Placements (suite)

b) Gestion des risques financiers (suite)

v) Placements particuliers importants

2012	Valeur marchande	Coût
Obligations et titres à long terme :		
Obligations à rendement réel 12/01/2021 - 4,25%	50 857 \$	25 421 \$
Obligations à rendement réel 12/01/2026 - 4,25%	23 004	12 704
Obligations à rendement réel 12/01/2031 - 4,00%	16 161	10 418
Fonds communs de placement composés d'obligations univers BlackRock	68 249	65 698
Fonds communs de placement composés d'obligations à long terme BlackRock	71 616	65 308
Actions détenues par le biais de fonds :		
Fonds d'actions globales Axiom	158 971	151 392
Immobiliers:		
Armadale S.C Limited Partnership	22 764	13 780
Bentall Kennedy Prime Cdn Prpty Fd Ltd.	25 172	25 000
GPM Real Property (11) Ltd	14 808	12 000
Third Avenue Building Calgary LP	14 759	10 551
Infrastructure:		
7311834 Canada Inc	12 562	12 732
Placements excédant 1 % du coût ou de la valeur marchande	478 923	405 004
Total des placements n'excédant pas 1 % du coût ou de la valeur marchande	957 192	865 961
<b>Total des placements</b>	<b>1 436 115 \$</b>	<b>1 270 965 \$</b>

c) Divulgarion de la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'État de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants:

Niveau 1 - évaluation fondée sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2013  
(en milliers de dollars)

## 6. Placements (suite)

### c) Divulgence de la juste valeur (suite)

Niveau 3 - techniques d'évaluations fondées sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'État consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations classées selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

2013	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à court terme	– \$	39 240 \$	– \$	39 240 \$
Actions canadiennes	165 678	17 613	3 779	187 070
Actions étrangères	378 314	397 014	–	775 328
Obligations et titres à long terme	2 109	334 532	2 468	339 109
Immobiliers	–	–	144 555	144 555
Infrastructure	–	–	60 940	60 940
Fonds de couverture	–	175 686	–	175 686
Encaisse	6 075	–	–	6 075
	552 176 \$	964 085 \$	211 742 \$	1 728 003 \$

2012	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à court terme	– \$	8 041 \$	– \$	8 041 \$
Actions canadiennes	160 300	9 929	–	170 229
Actions étrangères	426 679	163 461	–	590 140
Obligations et titres à long terme	1 201	439 496	2 182	442 879
Immobiliers	–	–	129 651	129 651
Infrastructure	–	–	25 866	25 866
Fonds de couverture	–	69 309	–	69 309
Encaisse	22 806	–	–	22 806
	610 986 \$	690 236 \$	157 699 \$	1 458 921 \$



# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2013  
(en milliers de dollars)

## 6. Placements (suite)

### c) Divulgence de la juste valeur (suite)

La classification des instruments financiers de niveau 3 pour 2013 a été modifiée suite à de nouvelles informations.

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des éléments dont la juste valeur se situe au niveau 3 de la hiérarchie :

2013	Actions canadiennes	Obligations et déventures	Immobiliers	Infrastructure
Juste valeur au début de l'exercice	– \$	2 182 \$	129 651 \$	25 866 \$
Gains (pertes) comptabilisés	222	(5)	4 088	3 987
Achats	3 557	1 078	10 816	31 087
Transferts	–	(787)	–	–
Juste valeur à la fin de l'exercice	3 779 \$	2 468 \$	144 555 \$	60 940 \$

## 7. Frais d'administration

	2013	2012
Frais de gestion de placement et de consultation	7 601 \$	6 322 \$
Frais de transaction	279	1 180
Frais actuariels	294	406
Frais de garde	349	302
Frais d'audit	36	39
Frais d'administration (payés à l'Université d'Ottawa - 1 014 \$ (924 \$ en 2012))	1 382	1 250
	9 941 \$	9 499 \$

## 8. Engagements:

Le Régime a des engagements de financement relatifs à des instruments d'infrastructure et de placement immobilier qui peuvent être financés au cours des prochains exercices en vertu des modalités de ces accords. Le total de ces engagements était de 147 597 \$ au 31 décembre 2013 (98 070 \$ en 2012).

## 9. Informations comparatives:

Certaines informations de l'exercice précédent ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.